

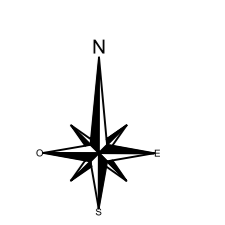


**PLAN LOCAL D'URBANISME**

6.2

Plan des servitudes

Echelle : 1/10000  
Approbation - Juin 2023



Approbé le : 04/06/2022  
Approuvé le : 27/06/2023  
Modification n°1 le :  
Modification n°2 le :  
Modification n°3 le :  
Modification n°4 le :  
Vu pour être annexé à  
la délibération du Conseil Municipal  
en date du : 27 juin 2023  
A+B  
Urbanisme & Environnement  
Sél. Jur. - Toussaint du Temps  
44270 Saint-Même-le-Terri

- A4 Servitudes applicables aux riverains des cours d'eau non domaniaux (cf. arrêtés préfectoraux du 05/05/1966 et du 26/01/1990)
- AC1 Servitudes relatives aux monuments historiques
- AC2 Servitudes relatives aux sites naturels et urbains :  
 Sites inscrits  
 Sites classés
- 1.1 Servitudes relatives aux canalisations de gaz
- 1.3 Servitudes prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques
- 1.4 Servitudes relatives aux ouvrages de transport d'énergie électrique
- T.1 Servitudes relatives aux chemins de fer
- PT.3 Servitudes relatives aux réseaux de télécommunications
- EL.5 Servitudes de visibilité